

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA

Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTERE DE L'INTERIEUR PREFECTURE DE TOAMASINA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS CIAD DISTRICT TOAMASINA II

Avis de Consultation Ouverte

N° 05/2025/MININTER/PREF.TOA/PRMP/CIAD-DIST.TOA II/ACP

1. Le MINISTERE DE L'INTERIEUR invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " Travaux de construction d¿un CEG a 2 salles de classe a Anjahamarina dans la commune Toamasina Suburbaine(16,80mx 9,30m) ".

Les travaux constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

- 2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation à prix unitaire.
- 3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse: PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Rue: Avenue de I? Independence

Etage / Numero de Bureau : Porte 124, première étage, Bâtiment ex Faritany

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: quatre-vingt mille Ariary (Ar80 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés). Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.
- 5. Les plis devront parvenir PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS, Porte 124, première étage, Bâtiment ex Faritany au plus tard le 16/06/2025 à 08 H 00 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.
- 6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.
- 7. La garantie de soumission n'est pas requise.
- 8. Une visite de lieu est obligatoire

Un certificat de visite de lieu sera délivré gratuitement sur place par le Maître d'Ouvrage ou son représentant.



à Le 02/06/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics

ACPX_2500447-203CPX001 02/06/2025